

Examen professionnel 2017 pour l'accès au grade d'attaché principal

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-922 du 02/12/2016

Extrait :

Un examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État est organisé au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) au titre de l'année 2017.

La pré-inscription se fera par Internet sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 6 décembre 2016. Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée de documents explicatifs. Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les 8 jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les gestionnaires indiqués en en-tête. La date limite de pré-inscription ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 5 janvier 2017.

Les candidats devront retourner au plus tard le 20 janvier 2017 (le cachet de La Poste faisant foi) leur confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées ainsi que du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 20 janvier 2017 avec un cachet de La Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

L'épreuve orale aura lieu à partir du 20 mars 2017 à Paris.

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), session 2017.

NS_EXAM PRO 2017_ATTACHE PRINCIPAL